

COMMUNE DE MAYNAL JURA

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 MAI 2024 A 20 HEURES SEANCE ORDINAIRE

DATE DE CONVOCATION : 02/05/2024 - DATE D’AFFICHAGE : 21/05/2024

Membres présents : Christian BUCHOT, René ROUTHIER, Jacques MOREY, Patrick COMPAGNON, Dominique GUICHON, Laurent MICHEL, Sylvain LÉONARD, Isabelle DEVAL, Josette COMTET

Absente : Gaëlle BERNIER,

Secrétaire de séance : Isabelle DEVAL

→ APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 28/03/2024

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l’unanimité des présents, approuve le procès-verbal de la réunion du 28/03/2024.

→ TRAVAUX DE RENOVATION DU LAVOIR DE CARE LE HAUT : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU DEPARTEMENT

Afin d’effectuer les travaux de réfection de la toiture du lavoir de Care le Haut qui s’élèvent à un montant total de 13 147.00 € HT soit 14 476.70 € TTC, le Conseil Municipal à l’unanimité des présents, sollicite l’aide financière du Département au titre de la DST. Une subvention auprès de l’Etat au titre de la DETR a déjà été demandée.

→ APPROBATION DU PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

Après avoir pris connaissance du Plan Communal de Sauvegarde élaboré par Mme Isabelle DEVAL, conseillère municipale, Monsieur le Maire et les services de la Préfecture, le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l’unanimité des présents, approuve ce dernier.

→ SIDEC : MISE EN CONFORMITE DU RGPD

Sujet reporté à une prochaine réunion. Le Conseil Municipal souhaite de plus amples informations avant de délibérer.

→ TOURS DE GARDE DES ELECTIONS EUROPEENNES DU 09 JUIN 2024

Le Conseil Municipal organise les tours de garde des prochaines élections européennes qui auront lieu le 09 juin 2024.

→ AFFAIRES DIVERSES

La subvention versée Aux Souvenirs Français sera réajustée (100 € au lieu de 150 €). Pas de modification pour les autres subventions.

Un panneau « STOP » sera installé au croisement du passage à niveau situé au Sorbief. La route en provenance de Flacey en Bresse sera donc réglementée par un « STOP ».

**Le Maire,
Christian BUCHOT**




**La Secrétaire de séance,
Isabelle DEVAL**



COMMUNE DE MAYNAL – 39190-

Liste des délibérations de la séance du Conseil Municipal du 14/05/2024

1/Travaux de rénovation du lavoir de Care le Haut : demande de subvention auprès du Département :

Approuvé.

2/Approbation du Plan Communal de Sauvegarde :

Approuvé.

3/SIDEC : mise en conformité du RGPD :

Reporté.

Envoyé en préfecture le 21/05/2024

Reçu en préfecture le 21/05/2024

Publié le

ID : 039-213903206-20240514-2024_011-DE

DEPARTEMENT DU JURA		EXTRAIT	
ARRONDISSEMENT : Lons le Saunier		du Registre des Délibérations du Conseil Municipal	
CANTON : Saint-Amour		<u>Séance du : 14 Mai 2024</u>	
Commune de MAYNAL			
OBJET : Travaux réfection du toit du lavoir de Care le Haut		Étaient présents :	
Date de convocation : 02/05/2024		BUCHOT Christian, ROUTHIER René, MOREY Jacques, GUICHON Dominique, COMPAGNON Patrick, COMTET Josette, MICHEL Laurent, DEVAL Isabelle, LEONARD Sylvain,	
Date d'affichage : 21/05/2024		Absente : BERNIER Gaëlle,	
N°		Secrétaire de séance : Isabelle DEVAL	
Nombre de Conseillers			
en Exercice		<input type="text" value="10"/>	
Présents		<input type="text" value="09"/>	
Votants		<input type="text" value="09"/>	

Considérant qu'il est nécessaire d'effectuer des travaux de réfection de la toiture du lavoir de Care le Haut,

Le Maire, après avoir exposé et commenté les devis des entreprises pour un montant total de travaux de 13 147.00 € HT soit 14 476.70 € TTC, invite le Conseil a délibéré,

Le Conseil Municipal à l'unanimité des présents,

- **SOLLICITE** l'aide financière du Département au titre de la DST. Une subvention auprès de l'Etat au titre de la DETR est déjà demandée,
- **MANDATE** le Maire pour signer tous documents afférents à ces travaux.

**Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
POUR EXTRAIT CONFORME,**

**Le Maire,
Christian BUCHOT**



Envoyé en préfecture le 21/05/2024

Reçu en préfecture le 21/05/2024

Publié le

ID : 039-213903206-20240514-2024_012-DE

DEPARTEMENT DU JURA		EXTRAIT		
ARRONDISSEMENT : Lons le Saunier		du Registre des Délibérations du Conseil Municipal		
CANTON : Saint-Amour		<u>Séance du : 14 Mai 2024</u>		
Commune de MAYNAL				
OBJET : Actualisation du Plan Communal de Sauvegarde				
Date de convocation : 02/05/2024	Nombre de Conseillers	Étaient présents : BUCHOT Christian, ROUTHIER René, MOREY Jacques, GUICHON Dominique, COMTET Josette, MICHEL Laurent, COMPAGNON Patrick, DEVAL Isabelle, LEONARD Sylvain, Absente : BERNIER Gaëlle, Secrétaire de séance : Isabelle DEVAL		
Date d'affichage : 21/05/2024	en Exercice			10
N°	Présents			09
	Votants	09		

Le Plan Communal de Sauvegarde (PCS) permet de faire face à de nombreux risques, qu'ils soient naturels, technologiques, sanitaires, ou sociétaux. Outil opérationnel à disposition des maires, il a vocation à prévoir l'organisation de la réponse communale en cas d'évènement de sécurité civile. Il définit, sous l'autorité du Maire, l'organisation prévue par la commune pour assurer l'alerte, l'information, la protection et le soutien de la population au regard des risques connus. Il est adapté à la taille et aux moyens de la commune.

Il intègre et complète les dispositions générales ORSEC (organisation de réponse de la sécurité civile) élaborées au niveau départemental par la Préfecture du Jura.

La Loi du 25 novembre 2021 visant à consolider le modèle de sécurité civile ainsi que le décret du 20 juin 2022, relatif au plan communal et intercommunal de sauvegarde et modifiant le code de la sécurité intérieure, sont venus élargir la liste des communes soumises à l'obligation de réaliser un PCS.

La commune de Maynal est concernée par les risques suivants :

- Neige / verglas, tempête, Canicule et chaleur extrême, grand froid
- Séisme
- Feux de forêt
- Transport routier de matières dangereuses (TMD) (à faire)
- Incendie
- Panne d'alimentation en eau potable à faire
- Transport de personnes (à faire)
- Chute d'aéronef à faire
- Risque nucléaire
- Risque chimique
- Risque minier
- Risque pipeline

Monsieur le Maire propose la révision du Plan Communal de Sauvegarde pour la commune de Maynal précédemment créé le 1^{er} Novembre 2015,

Après présentation du Plan Communal de Sauvegarde qui devra être porté à la connaissance du public,

Après avoir reçu toutes les informations,

Envoyé en préfecture le 21/05/2024

Reçu en préfecture le 21/05/2024

Publié le

ID : 039-213903206-20240514-2024_012-DE

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **PREND** acte et **VALIDE** la révision du Plan Communal de Sauvegarde,
- **AUTORISE** le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier.

**Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
POUR EXTRAIT CONFORME,
Le Maire,
Christian BUCHOT**

